

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Trois-Rivières

Avril 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep de Trois-Rivières s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Trois-Rivières, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 13 mars 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 3 et 4 octobre 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Trois-Rivières et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Rachel Aubé, adjointe à la Direction des études au Cégep Beauce-Appalaches, M^{me} Josée Thivierge, conseillère pédagogique au Cégep de Jonquière et M. Bruno Voisard, professeur de chimie au Cégep André-Laurendeau. Le comité était assisté de M^{me} Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Katie Bérubé, agente de recherche de la Commission, a participé à la visite à titre d'observatrice.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de Trois-Rivières est un établissement d'enseignement collégial public fondé en 1968.

À l'automne 2006, le Collège accueillait à l'enseignement ordinaire 4 365 élèves dont 1 918 sont inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offrait huit programmes d'études préuniversitaires à savoir *Sciences de la nature*, *Sciences de la nature et musique*, *Sciences humaines*, *Sciences humaines et musique*, *Arts et lettres*, *Musique*, *Arts plastiques*, et *Sciences, lettres et arts*. En formation technique, il offrait 22 programmes principalement dans les techniques physiques et les techniques de l'administration.

À l'automne 1999, le Collège implantait le nouveau programme *Sciences de la nature* défini par objectifs et standards. Ce programme totalise 58 $\frac{2}{3}$ unités (32 unités de formation spécifique et 26 $\frac{2}{3}$ de formation générale) et offre deux profils, soit *Sciences pures et appliquées* et *Sciences de la santé*. À l'automne 2006, 19 enseignants, dont 18 à temps complet, donnaient des cours de formation spécifique dans ce programme à 450 élèves. Ces élèves constituaient 10,3 % de la population étudiante du Collège. Le nombre d'élèves inscrits dans ce programme à la session d'automne est passé de 430 en 2004, à 443 en 2006. La clientèle est légèrement de prédominance féminine.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* a été réalisée entre décembre 2004 et janvier 2006. En décembre 2004, la Direction des études a confié à la Direction adjointe aux programmes et aux ressources didactiques le mandat de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du programme *Sciences de la nature*. Conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège a formé un comité composé du directeur adjoint aux programmes et aux ressources didactiques, de la coordonnatrice du programme, du conseiller pédagogique à la Direction adjointe aux programmes et aux ressources didactiques et d'un représentant de chacun des départements porteurs du programme. Entre avril et novembre 2005, le comité d'évaluation a recueilli et analysé les données et il a rédigé le rapport. La Direction des études, la Commission des études et les enseignants l'ont validé. La Commission des études a donné un avis favorable sur le rapport qui a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 25 janvier 2006.

Le Collège a choisi de faire une évaluation ciblée³ de son programme *Sciences de la nature*, et ce, dans le respect des dispositions de sa PIEP. Il l'a réalisée en se basant sur le bilan de l'implantation du programme effectué entre l'hiver 2003 et l'hiver 2004. Lors de ce bilan, le Collège a utilisé des données statistiques provenant, entre autres, du système de gestion pédagogique du Cégep (SIGEP), du Service régional d'admission de Montréal (SRAM) et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Le bilan s'appuie également sur des données perceptuelles. Ce bilan a amené le Cégep à identifier les principales faiblesses de ce programme à savoir : une baisse des inscriptions et du taux de réinscription à la 3^e session dans le programme et un faible taux de satisfaction des élèves concernant certains aspects du programme. C'est sur ces aspects problématiques du programme que le Collège a axé son évaluation plutôt que de l'évaluer en profondeur. Concernant la formation générale, le Collège, après s'être assuré que les cours de cette composante ne présentaient pas de problématiques particulières en examinant leurs taux de réussite, s'est limité à présenter dans son rapport les taux de réussite par discipline de cette composante. Étant donné que la formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et que dans le programme des *Sciences de la nature*, la formation générale contribue à l'atteinte des buts du programme⁴, la

3. Le Collège a adopté une nouvelle PIEP en janvier 2006. Celle-ci prévoit la possibilité pour le Collège de déclencher une évaluation avec des problématiques ciblées. La PIEP était modifiée en même temps que le programme était évalué.

4. Devis ministériel.

Commission invite le Collège à mieux tenir compte de la formation générale lorsqu'il évaluera ses programmes.

La Commission note que le Collège a mené des enquêtes auprès des élèves qui abandonnent le programme. Au cours de l'année 2005, tous les élèves du programme, les élèves ayant abandonné le programme (cohortes d'automne 2003 et d'hiver 2004), et les élèves prévoyant l'abandonner ont été invités à répondre à des questionnaires. Les élèves qui poursuivaient leurs études dans le programme étaient invités à faire connaître leur degré de satisfaction à l'égard du programme, alors que ceux l'ayant quitté ou étant sur le point de le quitter étaient invités à expliquer les motifs d'abandon. Tous les élèves et tous ceux ayant décidé d'abandonner le programme ont répondu (en classe) et la majorité de ceux qui l'ont quitté (poste, relance téléphonique). De plus, le Collège a consulté quelques conseillers d'orientation travaillant dans les écoles secondaires de la région (poste, entrevue) afin « de cerner ce que le Collège pourrait faire afin d'admettre et de garder un plus grand nombre d'élèves en *Sciences de la nature*⁵ ». La Commission encourage le Collège à poursuivre ces démarches.

Le Collège a réalisé une évaluation transparente de son programme *Sciences de la nature*. Toutefois, compte tenu de son choix de cibles, il n'a pas effectué une évaluation approfondie de certains critères et de la formation générale.

Le rapport d'autoévaluation du programme inclut un plan d'action pour la mise en œuvre des mesures en lien avec les problématiques identifiées.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

5. Rapport, page 9.

Le Collège obtient des informations sur les admissions de ses diplômés à l'université en consultant les données de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Dans son rapport, il précise que les diplômés (cohortes de 1999 à 2001) du programme *Sciences de la nature* s'inscrivent à l'université principalement en *Sciences de la santé* et en *Génie* ce que confirme l'analyse de ces données par la Commission. De plus, les données de la CREPUQ font ressortir que le taux d'admission des diplômés du Collège (cohortes de 2001 à 2003) est semblable à celui de l'ensemble des collèges sauf en 2002 alors qu'il lui est supérieur. Ces données sont étudiées systématiquement par le comité programme à l'intérieur de son système de suivi des programmes.

La Commission constate que le Collège n'a pas établi de mécanisme formel de liaison avec les universités qui lui permettrait d'être informé de leurs besoins et ainsi d'adapter son programme en conséquence. Actuellement, de façon ponctuelle, certains enseignants du programme ont des contacts avec des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Par ailleurs, mise à part la prise en compte des commentaires informels obtenus par les enseignants du programme d'anciens élèves inscrits à l'université, le Collège n'a pas établi de mécanisme formel lui permettant de suivre la réussite et le cheminement universitaire de ses diplômés et ainsi de vérifier si son programme les prépare bien aux études universitaires. En conséquence, afin de s'assurer que le Collège offre un programme *Sciences de la nature* répondant de manière satisfaisante aux exigences des universités et aux attentes de formation des élèves et ainsi valider sa pertinence, la Commission **suggère** au Collège de mettre en place des mécanismes lui permettant d'identifier les besoins de ses élèves et des universités.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège prend en compte tous les objectifs du programme. Au moment de l'implantation du programme révisé, le Collège s'est approprié le nouveau programme en rédigeant un document intitulé Modules d'intégration. Ce document, qui n'a pas été actualisé depuis 2001, présente les buts généraux du programme et indique sommairement comment ils devraient être pris en charge dans le programme. Ces modules ont été conçus pour favoriser l'intégration des apprentissages par les enseignants et pour aider les élèves à être bien préparés pour réaliser leur projet de fin d'études.

Chaque compétence est prise en charge dans les cours de la formation spécifique du programme. Il y a une compétence associée à chacun des cours communs aux deux profils. En ce qui concerne les cours optionnels, la compétence *Appliquer une démarche*

scientifique dans un domaine propre aux sciences de la nature (00UV) est reliée aux quatre cours optionnels offerts aux élèves inscrits dans le profil Sciences pures et appliquées, alors que pour les élèves inscrits en Sciences de la santé, les compétences Analyser la structure et le fonctionnement d'organismes pluricellulaires sous l'angle de l'homéostasie et selon une perspective évolutive (00XU) et Résoudre des problèmes simples relevant de la chimie organique compétence (00XV) sont respectivement associées au cours Biologie générale 11 et au cours Chimie organique. Enfin, la compétence Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des sciences de la nature, sur la base de ses acquis (00UU) est rattachée à l'activité d'intégration soit, le Projet de fin d'études.

Il se dégage de la visite que l'approche programme est implantée et fonctionnelle, même si la concertation entre les enseignants de la formation spécifique et ceux de la formation générale pourrait s'améliorer.

La Commission estime que les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et de l'atteinte des objectifs du programme.

L'enquête réalisée par le Collège et confirmée par la rencontre de la Commission d'un groupe d'élèves démontre que la grande majorité des élèves s'estiment bien informés des exigences propres à chaque cours, notamment par les plans de cours et qu'ils considèrent que la charge de travail entre les sessions est équilibrée. Toutefois, bien que la majorité d'entre eux considère que la charge de travail dans les cours est adéquate, il ressort de l'analyse du Collège qu'entre 23 % et 29 % des élèves trouvent celle-ci trop lourde dans les cours de la formation spécifique. La Commission note que le Collège a mis en place un comité dont le mandat consiste à vérifier que les enseignants respectent la pondération de leurs cours et elle l'encourage à continuer sa réflexion sur la charge de travail des élèves.

La Commission estime que le programme comme il est mis en œuvre est cohérent.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les laboratoires et les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Dans la présente évaluation, le Collège n'a pas fait l'inventaire ni l'analyse des méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants. L'analyse des plans de cours de la formation spécifique a amené la Commission à conclure que l'enseignement magistral et les

exercices de laboratoire sont les stratégies les plus employées. Il se dégage de l'enquête réalisée par le Collège auprès des élèves que les méthodes pédagogiques et la capacité des enseignants à les motiver sont des aspects du programme qu'il faudrait améliorer. En effet, cette enquête met en lumière que presque la moitié des élèves de première année et plus de 40 % des élèves de deuxième année ne considèrent pas que les enseignants utilisent des méthodes pédagogiques variées et que les cours sont dynamiques. Cette enquête fait également ressortir que près de la moitié des élèves de première année et environ 30 % de ceux de deuxième estiment que leurs enseignants ne réussissent pas à soutenir leur intérêt et leur motivation. Les élèves rencontrés par la Commission se sont montrés moins critiques à cet égard. La Commission note que cette situation préoccupe les enseignants; certains d'entre eux font des efforts pour expérimenter des applications pratiques et interdisciplinaires. Elle note également que le Collège prend des mesures qui visent à amener les enseignants à adopter des méthodes pédagogiques dynamiques et efficaces. Par exemple, il propose aux nouveaux enseignants la possibilité de suivre le module d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants au collégial (MIPEC) et il envisage d'organiser une journée pédagogique qui porterait sur la didactique des sciences. En outre, pour stimuler les carrières scientifiques, il offre aux élèves du programme des visites industrielles, des conférences et des repas-rencontres avec des scientifiques.

Compte tenu du taux élevé d'insatisfaction des élèves à l'égard des méthodes pédagogiques et bien qu'elle note les efforts déployés par le Collège,

la Commission recommande au Collège de voir à ce que les enseignants du programme adoptent des méthodes pédagogiques variées, adaptées aux caractéristiques des élèves et à l'approche par compétences.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

L'analyse des plans de cours et des examens finaux des cours de la formation spécifique réalisée par la Commission montre que chacune des compétences du programme fait l'objet d'évaluation. Tel que le stipule l'article 4.3.2 de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), chaque cours comporte une évaluation finale comptant pour un minimum de 40 % qui permet d'attester l'intégration des apprentissages. Ces évaluations sont parfois précédées d'évaluations formatives.

La Commission souligne les efforts faits par le Collège pour favoriser l'équivalence des évaluations lorsqu'un même cours est donné par des enseignants différents. Les enseignants du programme se concertent pour planifier leurs évaluations lorsqu'un cours est donné par plus d'un enseignant, et ce, en conformité avec la PIEA du Cégep. En effet, plusieurs mesures concrètes sont prises par les enseignants de la formation spécifique pour que leurs évaluations soient justes et équitables, notamment les examens synthèses communs lorsqu'un cours est donné par plus d'un enseignant; les enseignants utilisent une grille d'évaluation commune. Il se dégage de l'enquête réalisée par le Collège, que la grande majorité des finissants interrogés (cohortes 1999 à 2002) considèrent que les corrections des travaux et des examens en formation spécifique sont équitables. Par ailleurs, il ressort des données du rapport que la rétroaction faite lors de la remise des travaux et des examens est insuffisante selon une bonne proportion d'élèves. La Commission invite le Collège à examiner cette situation et à prendre les mesures en conséquence.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir le programme. Ces élèves ont obtenu une moyenne générale au secondaire (MGS) semblable ou légèrement supérieure à celle du réseau.

Le Collège a fait une longue analyse de l'efficacité de son programme dont il ressort certaines faiblesses : le taux de réussite aux cours de la formation spécifique de première année par les élèves de son programme ayant une MGS inférieure à 85 % est moindre que celui de l'ensemble des élèves du réseau, et leur taux de réinscription au 3^e trimestre dans le même programme et le même collège est généralement inférieur à celui des élèves du réseau. Selon l'enquête que le Cégep a réalisée auprès des élèves qui ont quitté le programme, le manque d'intérêt pour les sciences, l'indécision quant au choix de carrière conjugués au fait que la MGS de ces élèves est en moyenne un peu plus faible que celle des autres élèves expliqueraient cet écart. La Commission considère que le Collège gagnerait à poursuivre et à étendre son analyse pour trouver les moyens d'améliorer le taux de réussite des élèves du programme ayant une MGS inférieure de 2,2 % à celle des élèves qui poursuivent dans le programme et d'augmenter le taux de réinscription.

Par ailleurs, le Collège relève les forces suivantes : le taux de diplomation dans la durée prévue, les taux de réussite des cours de formation générale et, en 3^e et 4^e session, les taux de réussite des cours de formation spécifique. La Commission a analysé les données

CHESCO et il en ressort qu'entre 2000 et 2003, le taux de réussite en première session des élèves du Collège est inférieur à celui de l'ensemble du réseau, mais il est supérieur en 1999 alors que le taux de réussite est de 90,7 % et celui du réseau de 87,5 %. Le taux de réinscription (tout programme) au troisième trimestre des élèves de l'établissement est égal ou légèrement supérieur à celui du réseau pour les cohortes 1999 à 2003. Enfin, les données indiquent que le taux de diplomation du Collège dans le délai prévu est supérieur à celui du réseau pour les cohortes 1999 à 2003.

Le Collège démontre que le programme révisé est plus efficace que l'ancien programme. Pour ce faire, il s'est basé sur la comparaison qu'il a faite entre le cheminement des nouveaux inscrits des cinq premières années du programme révisé (1999 à 2003) à celui des nouveaux inscrits des cinq dernières années de l'ancien programme (1994 à 1998). Il a constaté que, dans le programme révisé, le taux de réinscription dans le programme est légèrement supérieur en 3^e et 4^e session et que le taux de diplomation dans la durée prévue est également supérieur à ce qu'il était dans les cinq dernières années de l'ancien programme. Il a aussi observé une augmentation des taux de réussite fort et maximal et, à cet égard, une réduction de l'écart avec l'ensemble des collèges.

Le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français (EUF) des élèves inscrits en sciences est supérieur à celui des élèves du même programme de l'ensemble des collèges (inscrits en sciences) en 2002-2003 et en 2004-2005, mais inférieur en 2003-2004.

Le Cégep a développé plusieurs mesures de soutien afin de faciliter la réussite des élèves. Citons les différents centres d'aide en français, en sciences et en mathématiques, le tutorat par les pairs et le service d'orientation, les groupes homogènes en première session pour favoriser la transition secondaire-collégial. Il ressort de l'enquête réalisée par le Collège auprès des élèves que leur taux de satisfaction est très élevé quant à la disponibilité et à l'encadrement offerts. Le Collège estime que les mesures de soutien à la réussite mises en place ont sans doute contribué à améliorer la réussite des élèves du programme.

En quatrième session, l'élève doit réaliser un projet dans le cadre du cours *Projet de fin d'études* qui supporte l'épreuve synthèse de programme (ESP). C'est un cours qui vise à aider les élèves dans la réalisation de leur épreuve synthèse. À cet effet, différentes activités sont proposées aux élèves et les travaux présentés dans le cadre de ce cours sont reliés à cette épreuve synthèse. La Commission note que l'ESP permet d'évaluer l'intégration des apprentissages. Elle consiste en un travail individuel de synthèse visant à répondre à une problématique scientifique en faisant intervenir au moins deux disciplines scientifiques. Plusieurs éléments de la formation générale doivent également y être intégrés comme la philosophie et le français. Pour réaliser son ESP, l'élève doit faire une recherche documentaire et démontrer son aptitude à appliquer la démarche scientifique et sa capacité

à raisonner avec rigueur et à résoudre des problèmes. Enfin, pour réussir ce cours, l'élève doit obtenir 60 % à la fois pour l'ESP et pour l'ensemble des évaluations. Il ressort de l'enquête faite auprès des finissants du programme (cohortes 2001 et 2002) qu'ils sont insatisfaits de la formation et de l'encadrement offerts dans le cadre du cours *Projet de fin d'études*. Le Collège a décidé de changer en profondeur l'ESP; il a prévu qu'une nouvelle épreuve sera mise en œuvre en 2008. À cet effet, un comité chargé de travailler à ce projet a été mis en place. La Commission encourage le Collège à s'assurer d'une ESP stimulante pour les étudiants et qu'elle continue de mesurer l'atteinte des compétences essentielles du programme.

La Commission estime que, dans l'ensemble, le programme est efficace.

Plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation du programme *Sciences de la nature*. La Direction des études est responsable de sa mise en œuvre. Le plan est présenté sous la forme d'objectifs à atteindre pour améliorer le programme *Sciences de la nature*. Il comprend les actions adoptées par le Collège, il identifie les instances ou les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier.

La visite a permis de constater que le Collège avait déjà mis en œuvre certaines mesures adoptées, notamment la réalisation d'une enquête auprès des élèves ayant décidé de quitter le programme. La Commission a également noté, lors de la visite, que le Collège a mis en place différents comités qui ont commencé à travailler à la réalisation du plan.

Le plan devrait permettre au Collège d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation de son programme.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Cégep de Trois-Rivières est un programme de qualité.

Au nombre des points forts du programme, la Commission note la cohérence du programme, le taux de diplomation dans la durée prévue, la qualité de l'évaluation des apprentissages et la disponibilité et l'encadrement offerts par les enseignants aux élèves.

La Commission constate, toutefois, qu'il y a des points à améliorer. Afin de motiver les élèves, le Collège devra voir à ce que les enseignants du programme adoptent des méthodes pédagogiques variées et adaptées aux caractéristiques des élèves du programme et à l'approche par compétences. Enfin, le Cégep devrait établir un mécanisme formel de liaison avec les universités et assurer un suivi plus systématique de ses diplômés.

Le plan d'action du Collège devrait permettre d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature*, le Cégep de Trois-Rivières souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

- Afin de maintenir sinon d'accroître l'effectif étudiant dans le programme, le Collège a pris des mesures :
 - pour mieux informer la clientèle potentielle, il a notamment modifié la formule des portes ouvertes;
 - pour améliorer les liens avec les enseignants des écoles secondaires du milieu, il prévoit rouvrir l'Observatoire;
 - pour créer un environnement adapté aux élèves du programme, le Collège a réaménagé les corridors où se situent les bureaux des disciplines spécifiques;
 - pour accroître la motivation et l'intérêt pour les sciences chez les élèves de première année, le Collège organise des activités, comme la Chute de l'œuf;
 - pour découvrir ce qui aurait pu les amener à poursuivre leurs études en sciences plutôt que de les abandonner, le Collège a réalisé une enquête auprès des élèves qui ont abandonné le programme.
- Le Collège a formé un comité chargé de revoir l'ESP.
- Afin de renforcer la relation maître-élève, un comité sous la responsabilité du comité de programme sera formé. Ce comité s'interrogera sur les moyens à prendre (perfectionnement, concertation des enseignants) pour améliorer la perception des élèves sur certains aspects du programme, comme les méthodes pédagogiques employées par les enseignants, la rétroaction lors de la remise des travaux et des examens.
- Le Collège prévoit mettre sur pied un comité chargé de se pencher sur la question de l'homogénéité des pratiques d'évaluation.
- Le Collège prévoit organiser des journées pédagogiques qui porteront sur les méthodes pédagogiques.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente